

H-CSC : Déclaration de Confidentialité

entre

DÉLÉGUÉ-E DU MEMBRE

Nom : _____

Fonction : _____

Organisation (Membre) : _____

Adresse : _____

ci-après dénommée **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE**,

et

HEALTHCARE CYBER SECURITY CENTER (H-CSC)

3000 Berne

ci-après dénommé **H-CSC**

Contexte

En raison de l'adhésion au **H-CSC**, **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** obtient l'accès à des informations confidentielles provenant du **H-CSC**, de ses membres, de ses partenaires ou de tiers (ci-après dénommées **INFORMATIONS H-CSC**), échangées dans le cadre des activités de l'association.

Le **H-CSC** a un intérêt légitime à ce que les **INFORMATIONS H-CSC** soient traitées de manière confidentielle conformément à leur finalité et protégées contre tout accès non autorisé. La préservation de la confidentialité des **INFORMATIONS H-CSC** est d'une importance centrale du point de vue de la sécurité (efficacité de la cyberdéfense, protection des intérêts nationaux).

LA PERSONNE DÉLÉGUÉE s'engage envers le **H-CSC** à respecter les dispositions de la présente déclaration de confidentialité. Les statuts et règlements du **H-CSC** font partie intégrante de la présente déclaration, même s'ils sont modifiés après sa signature.

Objet de la déclaration de confidentialité

1. Sont considérées comme **INFORMATIONS H-CSC** toutes les données, faits, informations, données personnelles, communications et produits (par ex. analyses, études, fichiers journaux, rapports d'incidents, impacts, recommandations, spécifications, brouillons, descriptions, concepts, processus, documentations, savoir-faire, idées, procédures et méthodes, etc.) ainsi que tous les documents, enregistrements et outils (logiciels, code source, code programme, descriptions de programmes, etc.) qui sont fournis à **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** oralement, par écrit, par voie électronique ou sous toute autre forme, ou qui sont échangés dans le cadre des activités de l'association.

2. Toutes les **INFORMATIONS H-CSC** sont considérées comme confidentielles, sauf si elles sont publiquement connues ou généralement accessibles, ou classées comme « TLP:WHITE » et non protégées par des droits d'auteur.

3. En cas de doute, les **INFORMATIONS H-CSC** doivent être traitées comme confidentielles.
4. **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** s'engage à utiliser les **INFORMATIONS H-CSC** exclusivement pour l'objectif convenu, à restreindre l'accès – indépendamment du niveau TLP – au minimum nécessaire (principe du « besoin d'en connaître »), à garantir la confidentialité par des mesures organisationnelles et techniques appropriées, à respecter les dispositions en matière de protection des données, et à effacer rapidement et complètement des supports de données toutes les **INFORMATIONS H-CSC** qui ne sont plus nécessaires.
5. L'accès et l'échange d'**INFORMATIONS H-CSC** dans le cadre des activités de l'association ne confèrent à **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** aucun droit supplémentaire sur ces informations (par ex. droits de propriété, licences, droits d'utilisation ou autres droits).
6. Toute déclaration aux médias en lien avec les activités du **H-CSC** ou l'adhésion à l'association doit être soumise au préalable au comité directeur du **H-CSC** pour approbation.
7. Les **INFORMATIONS H-CSC** sont classifiées conformément au Traffic Light Protocol (TLP)¹ et ne peuvent être utilisées qu'en fonction du niveau TLP applicable. En cas de classification mixte, le niveau le plus restrictif s'applique. Si le niveau est inconnu, « TLP:AMBER » s'applique par défaut.

TLP RED: Les informations portant cette classification peuvent uniquement être utilisées par les personnes participant à un échange (physique ou virtuel) ou nommément désignées dans une correspondance écrite. Toute transmission à des tiers – y compris au sein de l'organisation de **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** – est interdite.

TLP AMBER: Les informations portant cette classification peuvent être partagées par les destinataires au sein de l'organisation de **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** uniquement dans la mesure nécessaire (principe du « besoin d'en connaître »). Une transmission à des tiers est uniquement autorisée si elle est nécessaire pour protéger l'organisation de **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** ou pour atténuer un dommage – et ce, dans le respect du TLP.

TLP:AMBER+STRICT: Les informations portant cette classification peuvent uniquement être partagées au sein de l'organisation de **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE**.

TLP GREEN: Les informations portant cette classification peuvent être partagées au sein de l'organisation de **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** et avec des partenaires commerciaux, mais ne peuvent pas être publiées.

TLP WHITE: Les informations portant cette classification peuvent être partagées sans restriction, sous réserve des dispositions relatives aux droits d'auteur.

Conséquences en cas de violation de la déclaration de confidentialité

8. En cas de violation de la présente déclaration de confidentialité par **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE**, le **H-CSC** peut, avec effet immédiat, interdire à **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** l'accès à l'association.
9. Les éventuelles demandes de dommages-intérêts du **H-CSC** ainsi que les conséquences pénales conformément au Code pénal suisse (RS 311.0) et à la Loi fédérale sur la protection des données (RS 235.1) demeurent réservées.

Dispositions finales

10. Les autres obligations de confidentialité restent inchangées par la présente déclaration.
11. Les informations confidentielles que **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** est tenue de divulguer en vertu d'une décision définitive et exécutoire d'un tribunal ou d'une autorité compétente suisse (par ex. dans le

¹ Voir site web FIRST "Traffic Light Protocol (TLP): FIRST Standards Definitions and Usage Guidance": <https://www.first.org/tlp/>

cadre du principe de publicité) sont exclues des obligations de confidentialité. **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** informera le **H-CSC** – si possible – à l’avance de toute divulgation de ce type.

12. Toute modification ou tout complément à la présente déclaration de confidentialité, ainsi que toute résiliation, doivent être faits par écrit. Cette exigence s’applique également à toute suppression de l’exigence de la forme écrite.

13. Les litiges découlant de la présente déclaration de confidentialité sont soumis exclusivement au droit suisse, à l’exclusion des règles de droit international privé. Le for juridique exclusif est Berne, Suisse.

14. L’obligation de confidentialité relative aux **INFORMATIONS H-CSC** qui ne sont pas généralement connues, accessibles au public ou classées « TLP:WHITE » et non protégées par des droits d’auteur est illimitée dans le temps. Elle reste en vigueur même après un éventuel départ de **LA PERSONNE DÉLÉGUÉE** du **H-CSC**.

Délégué·e du membre

Lieu, date : _____

Signature : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Organisation : _____